

Signalé

Avignon, le 26 novembre 2021

Le préfet de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les élus
Mesdames et Messieurs les acteurs du
monde économique

Objet : Lutte contre la cinquième vague de l'épidémie de Covid-19.

À la lumière de la dynamique épidémique permettant d'affirmer l'arrivée d'une cinquième vague (taux d'incidence national désormais supérieur à 200), je souhaite attirer votre attention sur les aspects suivants :

1/ Élargissement de la dose de rappel à la population de plus de 18 ans à compter du samedi 27 novembre 2021

Afin de **réarmer la réponse immunitaire** et ainsi lutter précocement contre la cinquième vague dont nous sommes victimes, le ministre de la santé a annoncé ce jeudi 25 novembre **l'ouverture de la dose de rappel à tous les adultes de plus de 18 ans, cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19.**

Dans ce contexte, à l'occasion de la réunion ce jeudi 25 novembre de la cellule vaccinale, j'ai demandé avec la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé aux professionnels de santé représentés (ordre départemental des médecins, union régionale des professionnels de santé pharmaciens et infirmiers, responsables des différentes CPTS du département et responsables des différents centres de vaccination ouverts), aux collectivités locales, au SDIS et aux associations partenaires de rouvrir des créneaux de réservation en ligne et réfléchir à toute hypothèse de travail permettant d'accroître l'offre de vaccination proposée par la médecine de ville.

Grâce à leur mobilisation sans faille que nous saluons de nouveau, nous devrions être en mesure d'accroître significativement notre capacité à vacciner dans le département et ainsi renforcer très rapidement notre protection contre le virus.

Mes services vous adresseront dans les prochains jours une nouvelle version de la cartographie des centres de vaccination ouverts dans le département, à jour des réaménagements qui seront décidés par les professionnels de santé.

Je peux néanmoins d'ores et déjà vous informer de la **montée en charge progressive du centre de vaccination départemental, situé au sein du Hall J du parc des expositions** situé à Avignon qui sera en mesure de réaliser :

- 400 injections par jour dès ce week-end (contre 150 injections quotidiennes à l'heure actuelle) ;
- 600 injections par jour la semaine prochaine ;
- **1 000 injections par jour à compter du samedi 4 décembre prochain sur l'amplitude horaire 9h – 20h** (contre une ouverture actuelle de 11h à 19h).

La population est invitée à **prendre rendez-vous en ligne** sur le site maiia.com

Tous les renseignements utiles sur les différents lieux et modalités de vaccination offerts dans le département peuvent être obtenus via le site sante.fr.

2/ Caducité du pass sanitaire en l'absence de réalisation de la dose de rappel

Afin d'inciter massivement la population à bénéficier de sa dose de rappel, le gouvernement a décidé qu'**à compter du 15 décembre prochain le pass sanitaire des plus de 65 ans ne sera plus actif si le rappel n'a pas été fait dans un délai de 7 mois à compter de la dernière injection** ou de la dernière infection.

Cette règle sera étendue au **15 janvier 2022 à l'ensemble de la population adulte de plus de 18 ans.**

Par ailleurs, je vous informe qu'**à compter du lundi 29 novembre 2021, la durée de validité des tests PCR et antigéniques sera limitée à 24 heures** conduisant les personnes non vaccinées à devoir réaliser, à leurs frais, un test tous les jours afin de pouvoir constituer un pass sanitaire valide.

3/ Pass sanitaire applicable à tous les marchés de Noël

Le ministre de la Santé a annoncé hier que **l'accès aux marchés de Noël sera soumis au pass sanitaire.**

Dans ces conditions, je vous prie de ne plus tenir compte du protocole applicable aux marchés de Noël, adressé par mes services le 24 novembre dernier, et vous invite à prévoir sans attendre le barriérage de l'intégralité de la zone au sein de laquelle vous pourriez prévoir de tenir un marché de Noël, les modalités de contrôle du pass sanitaire par du personnel spécialement habilité par vos soins et munis des matériels permettant de le vérifier ainsi que la matérialisation, le cas échéant, d'une zone d'entrée, d'une zone de sortie ainsi que d'un sens de circulation au sein de ladite zone.

Le port du masque restera obligatoire.

4/ Rappel de la nécessité de respecter les gestes barrières

Je vous rappelle que par arrêté préfectoral j'ai imposé le port du masque en Vaucluse dans toutes les situations où une distanciation physique minimale de 2 mètres ne peut être respectée d'une part ainsi que d'autre part dans tous les ERP soumis au pass sanitaire.

J'attire enfin votre attention sur la nécessité d'aérer régulièrement les locaux. Les autorités sanitaires recommandent d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.

4/ Evolution du protocole de l'éducation nationale applicable dans les écoles primaires

Le Gouvernement a décidé de mettre un terme au protocole actuel qui entraînait la fermeture systématique d'une classe au premier élève testé positif. **Désormais, lorsqu'un élève sera testé positif dans une classe, tous les élèves de la classe devront se faire tester dans les 24 heures.** Les élèves positifs devront s'isoler tandis que les élèves négatifs pourront revenir en classe.

Les modalités de dépistage seront précisées dans les tous prochains jours.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire dans l'application de ces nouvelles mesures à l'adresse électronique : pref-covid19@vaucluse.gouv.fr

Je sais pouvoir compter sur votre vigilance et votre engagement dans l'application des mesures liées à l'application du pass sanitaire pour la sécurité et la santé de toutes et tous, et vous en remercie une nouvelle fois.

Le préfet,



Bertrand GAUME